
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Phare, Enfants et Familles, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Phare, Enfants et Familles au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 13 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfice		909 174	1 136 696
Dons majeurs	16	760 361	946 069
Autres dons		180 395	131 521
		1 849 930	2 214 286
Variation des apports reportés		130 437	221 897
		1 980 367	2 436 183
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 503 134	2 032 947
Subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)		5 847	18 902
Autres produits		264 215	57 644
		4 753 563	4 545 676
Biens et services reçus à titre gratuit		834 285	1 130 708
		5 587 848	5 676 384
Charges			
Frais liés aux soins et services	17	2 943 295	2 763 408
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	17	503 761	508 795
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	17	811 513	825 471
Frais liés à l'administration	17	378 362	441 776
Amortissement des immobilisations et de l'autre élément d'actif		212 190	227 598
Intérêts sur la dette		5 847	18 902
Total des charges avant biens et services reçus à titre gratuit		4 854 968	4 785 950
Biens et services reçus à titre gratuit		834 285	1 130 708
		5 689 253	5 916 658
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(101 405)	(240 274)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Affectés d'origine interne	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	2 000 000	34 566	2 034 566
Insuffisance des produits par rapport aux charges	—	(101 405)	(101 405)
Affectation	(250 000)	250 000	—
Solde à la fin	1 750 000	183 161	1 933 161

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
 au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	2 527 675	3 564 042
Débiteurs		101 615	82 273
Taxes et intérêts courus à recevoir		158 290	39 957
Subvention à recevoir	5	500 000	89 538
Frais payés d'avance		56 712	41 248
		3 344 292	3 817 058
Immobilisations	6	4 565 185	4 699 077
Autre élément d'actif	7	9 837	15 202
		7 919 314	8 531 337
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	9	470 300	430 943
Subvention reportée du MSSS	10	170 000	500 000
Tranche à court terme de la dette	13	—	89 538
		640 300	1 020 481
Apports reportés – maison et équipements	11	5 242 371	5 386 704
Apports reportés – opérations courantes	12	103 482	89 586
		5 986 153	6 496 771
Engagements	14		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	15	1 750 000	2 000 000
Non affectés		183 161	34 566
		1 933 161	2 034 566
		7 919 314	8 531 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur
 , administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(101 405)	(240 274)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	206 825	227 598
Amortissement de l'autre élément d'actif	5 365	894
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(212 491)	(230 900)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	(174 104)	(195 660)
	(275 810)	(438 342)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(19 342)	69 852
Taxes et intérêts courus à recevoir	(118 333)	(3 819)
Subvention à recevoir	(500 000)	—
Frais payés d'avance	(15 464)	(6 573)
Créditeurs et charges à payer	39 357	(105 501)
Subvention reportée du MSSS	(330 000)	(31 947)
	(1 219 592)	(516 330)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(72 933)	(154 925)
Acquisition d'un autre élément d'actif	—	(16 096)
	(72 933)	(171 021)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	89 538	314 882
Remboursement de la dette	(89 538)	(314 882)
Apports reportés – maison et équipements	68 158	28 663
Apports reportés – opérations courantes	188 000	176 000
	256 158	204 663
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 036 367)	(482 688)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 564 042	4 046 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 527 675	3 564 042

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties ou les apports affectés au remboursement de la dette sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	5 ans
Piscine	10 ans

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Ventilation des charges

L'Organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement reliées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'Organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est engagé à verser une subvention totale de 2 000 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

Le MSSS s'est également engagé à verser un montant additionnel de 500 000 \$ pour compenser les pertes occasionnées par l'absence d'indexation du financement annuel pour les années 2010 à 2017. Ce montant est inclus dans la subvention à recevoir au 31 mars 2018.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
	\$	\$
Encaisse	135 407	14 350
Placements encaissables en tout temps à 0,75 % et 1,05 % (1,05 % en 2017)	2 392 268	3 549 692
	2 527 675	3 564 042

5. Subvention à recevoir

La subvention à recevoir au 31 mars 2018 correspond à une somme à recevoir du MSSS (note 3). La subvention à recevoir au 31 mars 2017 correspondait à une somme à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'un montant équivalent à la dette.

6. Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 379 685	1 410 706	3 968 979	4 103 472
Mobilier et agencements	308 044	273 756	34 288	17 232
Équipements médicaux	280 548	241 779	38 769	43 145
Équipement informatique et télécommunications	326 469	241 398	85 071	107 195
Jardin	102 827	102 827	—	—
Améliorations majeures	118 937	20 304	98 633	87 653
Piscine	27 208	19 459	7 749	8 685
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	6 936 185	2 371 000	4 565 185	4 699 077

7. Autre élément d'actif

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	16 096	6 259	9 837	15 202

8. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 4,20 % au 31 mars 2018 et de 3,70 % au 31 mars 2017). Au 31 mars 2018, le solde de l'emprunt bancaire est de valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2017). Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2018.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs	116 400	103 103
Salaires et charges sociales à payer	353 900	327 840
	470 300	430 943

Les sommes à remettre à l'État totalisent 49 941 \$ (41 900 \$ au 31 mars 2017).

10. Subvention reportée du ministère de la Santé et des Services sociaux

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	500 000	531 947
Encaissements de l'exercice	1 673 134	2 001 000
Montant constaté aux résultats	(2 003 134)	(2 032 947)
Solde à la fin	170 000	500 000

11. Apports reportés – maison et équipements

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	5 386 704	5 588 941
Encaissements de l'exercice	68 158	28 663
Montant constaté aux résultats	(212 491)	(230 900)
Solde à la fin	5 242 371	5 386 704

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

12. Apports reportés – opérations courantes

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début ¹	89 586	109 246
Encaissements de l'exercice	188 000	176 000
Montant constaté aux résultats	(174 104)	(195 660)
Solde à la fin	103 482	89 586

¹ Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Organisme a reçu un don de 30 000 \$ pour les opérations courantes. En vertu d'affectations d'origine externe, cet apport doit être conservé pour une période de dix ans, soit jusqu'en avril 2018. Durant cette période, les intérêts gagnés sur cet apport pourront être utilisés pour les opérations courantes.

13. Dette

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt à terme, 6,53 %, remboursé en 2018	—	89 538
Tranche à court terme	—	89 538
	—	—

Cet emprunt était financé par une subvention à recevoir du même montant.

14. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2022, à verser une somme de 61 888 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2019	35 210
2020	14 918
2021	8 777
2022	2 983

15. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 500 000	1 500 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	500 000
	1 750 000	2 000 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins six mois d'opération (excluant la tranche des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

16. Produits d'autofinancement

Les produits des dons majeurs incluent un montant de 100 000 \$ reçu de la Fondation Marcelle et Jean Coutu (100 000 \$ en 2017).

17. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires reliés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Frais liés aux soins et services (incluant des honoraires de 399 201 \$ en 2018; 253 217 \$ en 2017)	2 804 075	2 583 173
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (incluant des honoraires de 15 684 \$ en 2018; 1 862 \$ en 2017)	282 621	307 421
Frais liés aux événements-bénéfices, au développement philanthropique et aux communications	557 659	500 713
Frais liés à l'administration (incluant des honoraires de 65 641 \$ en 2018; 24 357 \$ en 2017)	293 998	361 395
	3 938 353	3 752 702

De plus, une tranche des charges salariales administratives a été ventilée comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Frais liés aux soins et services	103 096	57 739
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	41 596	36 076
Frais liés aux événements-bénéfices, au développement philanthropique et aux communications	76 084	63 155
Frais liés à l'administration	77 979	41 492
	298 755	198 462

18. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

19. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.